

« *L'automne est un deuxième printemps où  
chaque feuille est une fleur* »



## **Chanson d'automne :**

Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une langueur monotone

Tout suffocant et blême, quand sonne l'heure je me souviens des jours anciens

Et je pleure Et je m'en vais au vent mauvais qui m'emporte deçà, delà pareil à la feuille morte.

(Paul Verlaine 1844 – 1896 Poèmes saturniens)

## COVID 19

### Pass sanitaire



La vaccination contre le COVID 19 peut être contre-indiquée pour certaines personnes. Un décret N° 2021 – 1059 du 7 Août 2021, paru au JO du 8/08 2021 fixe de manière limitative les cas de contre-indication.

Le médecin délivrera un certificat de contre-indication médicale établi sur un formulaire spécifique (CERFA N° 16183\*01 disponible sur l'espace dédié aux professionnels

de santé amelipro). Le volet 1 du formulaire est adressé au service médical de la caisse d'assurance maladie de rattachement et le volet 2 est conservé par l'intéressé.

Le médecin conseil pourra en effectuer un contrôle au vu des antécédents médicaux.

Attention : ce certificat n'est pas valable pour les déplacements hors de France pour toutes destinations soumises aux règles du contrôle sanitaire aux frontières.

Pour mémoire : au 3 Novembre 2021, 91 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont une couverture vaccinale. Les propos tenus par le Président de la République dans son allocution du 9 Novembre ont donc de quoi surprendre. Pourquoi stigmatiser une classe d'âge qui, à l'évidence, prouve son esprit de responsabilité et n'a pas tergiversé sur le sujet ?

Selon l'OMS Europe 47 % seulement des européens ont reçu deux doses de vaccin, ce qui est notoirement insuffisant pour atteindre l'objectif d'une couverture vaccinale qui permette de stopper la circulation du coronavirus.

La situation est particulièrement inquiétante en Allemagne et au Royaume Uni.

En France le taux d'incidence augmente également. Le taux d'incidence est le nombre de nouveaux cas détectés durant les 7 derniers jours rapporté à 100 000 habitants. Le seuil d'alerte est fixé à 50 pour 100 000.

Au 2 novembre le taux global d'incidence en France approchait 62 donc dépassait déjà le seuil d'alerte et il continue de progresser.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'approche de conditions météorologiques hivernales facilite le développement de la pandémie alors que l'immunité collective va diminuant avec le temps et ne sera assurée que dans la mesure où toutes les personnes vaccinées auront reçu une troisième injection.

Enfin on redoute dans les milieux hospitaliers l'impact d'une épidémie de grippe.

Il y a de quoi s'alarmer d'ailleurs lorsque l'on sait que la politique de fermeture de lits d'hôpitaux continue notamment par manque de personnel soit en moyenne 15 % au niveau national.

Dans ce contexte inquiétant la véritable protection consiste bien évidemment à maintenir les gestes barrière, notamment en milieu clos : port du masque, distanciation et usage du gel hydro alcoolique.

## COMPLEMENTAIRE SANTE

### Où en est-on ?

Nous avons déjà évoqué le sujet à plusieurs reprises. C'est le dossier du moment et il est utile de bien en connaître les tenants et les aboutissants.

En effet une ordonnance du 17 Février 2021 modifie le statut général de la Fonction Publique – notamment son article 22 bis – pour les 3 versants de la Fonction Publique. Elle prévoit une participation forfaitaire de l'employeur public, dans le cadre d'un contrat collectif, qui sera fixée à 15 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et versés sur la fiche de paye.

A terme, en 2024 à l'échéance des référencements le taux de participation de l'employeur sera de 50 % sachant que cette aide de l'Etat s'effectuera bien sûr sur la base d'un panier de soins à négocier et non sur le montant de la cotisation qui varie selon l'option de couverture santé souscrite.

La discussion aujourd'hui porte précisément entre autres sur la définition de ce panier de soins de référence à minima comme c'est le cas dans le privé

### Et les retraités ?

L'ordonnance les mentionne mais force est de constater qu'aucune disposition n'est prévue à ce jour or nous avons des interrogations, des inquiétudes et des exigences aussi :

La tarification à l'âge pénalise grandement les retraités et l'augmentation annoncée pour 2022 est en moyenne de l'ordre de 5 % soit bien supérieure à l'inflation et alors que la revalorisation des pensions en 2021 n'est que de 0,4 %. Rappelons que la tarification à l'âge est la négation de la solidarité intergénérationnelle et à l'opposé de l'esprit mutualiste : les retraités d'aujourd'hui ont contribué toute leur carrière professionnelle au financement des solidarités en faveur de leurs aînés. **Nous exigeons le plafonnement des tarifications.**

Y aura-t-il un ou plusieurs opérateurs titulaires du contrat collectif et quel sera le sort réservé aux retraités par rapport à leurs contrats actuels ?

Le contrat collectif sera-t-il interministériel ? Y aura-t-il une négociation par ministère ?

L'adhésion au contrat collectif sera-t-elle obligatoire ou facultative ?

En tout état de cause nous sommes opposés – comme nos camarades en activité d'ailleurs – à une adhésion obligatoire au contrat collectif.

Nous exigeons:

- \* le maintien pour les retraités du même niveau de garanties que pour les actifs, sans augmentation des cotisations
- \* le maintien du couplage santé/prévoyance.

### La question importante se pose de savoir comment traitera-t-on dans cette réforme la solidarité intergénérationnelle ? Quels seront les mécanismes mis en place ?

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons depuis plusieurs années déjà une défiscalisation ou crédit d'impôt sur notre cotisation mutuelle – sur la base bien entendu d'un niveau de garanties de base acceptable. Il s'agit bien d'une mesure d'équité dans la mesure où les retraités ne peuvent bénéficier d'une participation de l'employeur – comme c'est le cas dans le privé depuis la loi ANI et à présent dans la Fonction Publique.

Nos camarades en activité sont concernés par cette problématique car l'aide de l'Etat dont ils vont bénéficier disparaîtra lorsqu'ils prendront leur retraite.

Les retraités ne doivent pas être spoliés et nous mettons la pression pour faire valoir nos droits. Un communiqué a été diffusé largement en septembre et il sera suivi de courriers personnels adressés aux parlementaires.



## Protection sociale

Fin Juillet, le ministre de la Santé Olivier VERAN a commandé un rapport au Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) dont la finalité est de réfléchir à l'organisation du système de santé français. Les conclusions devraient être rendues tout prochainement.

Des scénarios dits « de rupture » sont envisagés et notamment un redécoupage des domaines respectifs de la sécurité sociale et de la complémentaire santé avec la création d'une « grande Sécu ». Ils suscitent en tout cas la colère des mutuelles et soulèvent bien des interrogations et inquiétudes.

Nous attendons bien entendu la teneur du projet en question.

Notre organisation syndicale reste ferme sur les principes fondateurs de notre modèle social en particulier le maintien du paritarisme dans la gestion de la Sécurité Sociale : on ne peut que s'inquiéter face à la menace d'une étatisation de la Sécurité Sociale avec un financement par l'impôt – la CSG notamment.

Il y a un précédent avec la création de la « 5<sup>ème</sup> branche perte d'autonomie » dont la gestion ne sera pas paritaire mais confiée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et dont le financement dépendra partiellement de la CSG.



### Prestation de Compensation du Handicap

Prestation versée aux personnes dont le handicap a été reconnu avant l'âge de 60 ans et éligibles aux critères d'attribution. Elle continue d'être versée après 60 ans si son bénéficiaire n'a pas opté pour le régime de l'APA. Si le handicap n'est pas susceptible de s'améliorer la PCH est attribuée **sans limitation de durée** (décret du 27 Octobre 2021 – JO du 29 Octobre 2021) ; la limite d'âge de 75 ans est donc supprimée.

L'Assemblée nationale a voté le 22 Octobre 2021 l'augmentation du tarif plancher de 18 € à 22 € par heure d'intervention des services d'aide à domicile.

## Revalorisation des pensions

Selon les déclarations du Premier Ministre, les retraités pourront bénéficier de l'indemnité inflation de 100 € mais seuls sont concernés les retraités qui relèvent d'un taux de CSG réduit (3,80 %) ou médian (6,60 %). Le revenu individuel de référence est donc inférieur à 2 000 € (1 943 €) alors que la barre est fixée à 2 000 € net pour les actifs. De plus l'indemnité ne sera versée qu'en Février 2022 soit plus tard que les actifs.

La revalorisation des retraites pour 2022 sera égale à la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour les mois de Novembre 2020 à Octobre 2021 par rapport à celles des douze mois précédents. Toutefois le taux d'inflation du mois d'Octobre ne sera connu que vers la mi-novembre. Sont concernées toutes les retraites de base mais non les retraites complémentaires qui ont leurs propres règles de revalorisation : ainsi pour le régime AGIRC – ARRCO la revalorisation sera de 1 % dès le 1<sup>er</sup> Novembre 2021.

## Dépendance

Il est rappelé qu'un DROIT AU REPIT a été ouvert par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 Décembre 2015 pour les aidants familiaux – retraités notamment.

Cette aide actuellement fixée à 509,75 € par an peut financer un accueil de jour ou de nuit de la personne aidée ou un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial un relais à domicile.

L'aide peut être déclenchée lorsque le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée, selon le GIR (1) qui lui correspond et ses ressources. Cela suppose un niveau de dépendance de la personne aidée élevé et une présence quasi permanente de l'aidant. Dès lors l'aidant peut faire une demande auprès de la MDPH (2) qui diligentera une équipe médicale sociale pour évaluer sur place les besoins.

A noter qu'en cas d'hospitalisation du proche aidant d'une personne bénéficiaire de l'APA une aide ponctuelle peut être mise en place à hauteur de 1 012,76 € pour chaque hospitalisation si l'aidant ne peut être remplacé et que sa mesure est indispensable.

page 4 dernière ligne : lire ...”si l'aidant ne peut être remplacé et que sa présence est indispensable .”

D'avance merci

A noter également qu'un relais directement au domicile de la personne dépendante peut être demandé auprès de professionnels agréés comme :

- ⇒ Les SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) pour les tâches ménagères, l'aide au repas, le lien social.
- ⇒ Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
- ⇒ Les SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)

*Fixé par une grille AGGIR qui détermine le niveau de perte d'autonomie du niveau 6 (autonome) à 1 (dépendance totale).*

*Maison Départementale des Personnes Handicapées.*



## DOCTOLIB INCONTOURNABLE ?....

*De la part de notre camarade Roselyne CHAMPION*

Si nous étions nombreux à connaître le site Doctolib, pour y avoir pris rendez-vous pour une consultation chez un médecin, la pandémie de Covid a donné un coup d'accélérateur au développement de cette jeune entreprise.

Créée en 2013 par Stanislas Niox-Chateau, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC), cette start-up avait pour vocation de mettre en relation d'une manière simple et rapide, patients et médecins, en quelques clics.

Les médecins n'avaient plus besoin de secrétariat et pour 99 euros par mois au début, 129 E depuis 2019, ils disposaient d'un service de gestion des consultations en ligne auprès des patients qui n'avaient plus besoin de téléphoner, parfois pendant des heures, pour obtenir un rendez-vous.

Fin 2014, 1500 professionnels de santé travaillaient avec Doctolib en 2018 ils seront 40 000 et fin 2019 le chiffre monte à 100 000.

En Janvier 2017, l'Etat entre au capital de cette société par le biais de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et fin 2017, la plate-forme numérique signe un contrat avec l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris (HP- AP). Les 39 centres hospitaliers d'Ile de France et leurs 9000 médecins seront rejoints, plus tard par les Hôpitaux publics de Marseille et d'autres grandes villes.

En 2017, Doctolib enregistre 11 millions de visites par mois.

Par ailleurs, cette jeune société se développe en Allemagne, en Italie et fourmille de projets.

Selon le fondateur Stanislas Niox- Château " Il y a une multitude de services à inventer pour la médecine". Avant la pandémie, il est proposé aux

médecins la télé consultation intégralement remboursée par l'Assurance Maladie et aux patients le stockage de leurs données médicales sur un site sécurisé.

Ce dernier projet est stoppé au moment de l'épidémie de Covid, Doctolib étant mobilisé pour la campagne de vaccination, appuyé et encouragé par les instances gouvernementales. Ce site enregistre certains jours plus de 500 000 connexions pour obtenir un rendez-vous et bien sûr la plate-forme numérique embauche, portant ses effectifs à plus de 1700 salariés.

La situation de quasi monopole, Doctolib gère 90% des accès aux centres de vaccination, commence à susciter des inquiétudes. Tout au long de la crise sanitaire, Doctolib fait tout pour devenir incontournable.

Un recours au Conseil d'Etat déposé par un collectif de médecins, concernant la protection des données de santé des patients est rejeté au motif que toutes les dispositions ont été prises par la société pour sécuriser les informations. Doctolib stocke les données de santé sur le cloud d'AWS Amazon Web Services, filiale d'Amazon.

Par ailleurs, les dirigeants de cette start up répètent à longueur d'interviews que Doctolib ne vend pas les données de santé de ses utilisateurs.

Il n'en demeure pas moins que ce modèle " tout en ligne", qui est plébiscité par de nombreux professionnels de santé et qui a montré une efficacité certaine dans la campagne de vaccination, montre ses limites, au regard de l'inégalité des patients face à la fracture numérique et à l'illectronisme.

## « PARESSE POUR TOUS »

De la part de Geneviève CHAUSSE notre vice-présidente

Pour autant ce n'est pas le droit à flemmarder !

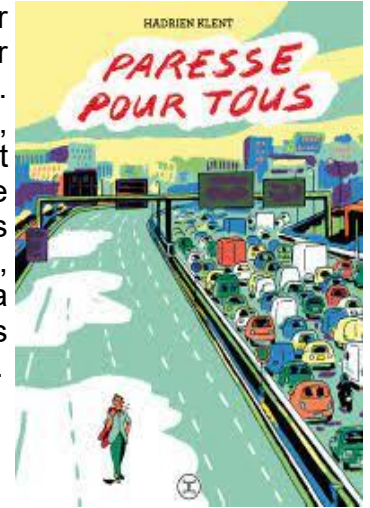
Emilien Long, prix Nobel d'économie, se présente à l'élection présidentielle. Son programme : les 15 heures de travail par semaine, soit 3 heures par jour. Le temps que l'on ne passe pas à travailler sera consacré au bénévolat, au sport, au jardinage...

On fait du bien aux autres, à la nature et à soi-même. Et en prenant le temps de vivre, on prend aussi le temps de réfléchir.

Ce roman/essai se situe dans l'actuel paysage politique et médiatique. Il pose des questions sur notre modèle productiviste utilisant plus de ressources qu'il n'y en a de disponibles et imposant aux salariés

de travailler pour vivre et consommer toujours davantage.

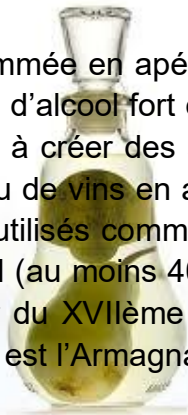
Facile à lire, le livre est bien documenté (sans nous abreuer de chiffres), intelligent et lucide sur notre époque centrée sur le travail et la rentabilité. On se prend au jeu, même si le « héros » est un peu trop sympathique pour être vrai. Mais si les personnages sont fictifs, la démonstration de la nécessité de renverser les priorités paraît bien réelle.



*Paresse pour tous – Hadrien Klent – édition le Tripode – 355 pages*

### Pourquoi l'eau-de-vie porte-t-elle ce nom ?

Consommée en apéritif ou en digestif, l'eau-de-vie est apparue dès le Moyen-âge. A l'époque le nom de ce type d'alcool fort était en fait un dérivé de l' « élixir de longue vie », une notion d'immortalité que cherchaient à créer des alchimistes européens au cours du Xème siècle. Fabriqués grâce à la distillation de fruits ou de vins en alambic, ces élixirs n'avaient évidemment pas l'effet escompté. Mais ils étaient néanmoins utilisés comme médicaments – pour les adultes comme pour les enfants – puisque leur fort degré d'alcool (au moins 40°) en faisait de très bons antiseptiques. L'aspect médical a progressivement disparu à partir du XVIIème siècle. Toujours appréciée et consommée aujourd'hui, la plus vieille eau-de-vie de France est l'Armagnac, créée au XIVème siècle par un procédé de distillation de vins blancs secs en Gascogne.



### RECETTE : Blanquette de veau

Préparation : 15 mn, Cuisson : 2 h 00

Ingrédients : 1 kg épaule de veau, 2dl de vin blanc, 60 g de carottes, 60 g oignons, 40 g de beurre, 40 g de farine, 1 œuf.

Couper le veau en morceaux réguliers. Les mettre dans une casserole en les recouvrant d'eau froide. Ajouter le vin blanc, carottes et oignons coupés en rondelles, bouquet garni, saler, poivrer. Faire bouillir, écumer puis à partir de l'ébullition, laisser mijoter doucement pendant 2 h 00. Egoutter la viande, passer le bouillon de cuisson et l'utiliser pour mouiller le roux blond fait avec le beurre et la farine. Mettre les morceaux de viande dans cette sauce. Laisser mijoter 10 mn. Au moment de servir, faire une liaison avec le jaune d'œuf.

On peut ajouter à la sauce, 10 mn avant de servir, des champignons crus coupés et épluchés et des petits oignons cuits doucement pendant 25 mn dans le beurre blanc.

On peut également ajouter à la sauce de la crème fraîche fluide.

Pour accompagner la blanquette, le riz créole est de mise mais les pâtes sont également très appréciées.



# CHIFFRES



Taxe foncière : a augmenté en moyenne de 28 % en 6 ans

Prix : une hausse historique : électricité + 50 % en 1 an, gaz + 4 % en Juin, + 5,3 % en Août, 8,7 % en Septembre, + 12 % en Octobre.

Tous les prix et tarifs augmentent y compris dans les secteurs qui n'ont souffert ni de la pandémie ni des aléas climatiques ! Certaines hausses sont purement spéculatives.

Croissance : 6,3 % avec un CAC 40 qui bat les records et dépasse 7000 au 13 Novembre.

Inflation : selon les données de l'Insee l'inflation atteint 2,6 % en Octobre ce qui n'a rien de surprenant avec des hausses régulières de mois en mois depuis le 1<sup>er</sup> Janvier (dont énergie globalement + 20 %, services + 18 %).

Majoration pour tierce personne : 1 126,41 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Pensions : montant garanti 1 187,26 € en 2021 (pour une carrière complète Fonction Publique).

Allocation Adulte Handicapé : 902,70 €/mois depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2020

Minimum vieillesse : 10 838,40 €/an pour une personne seule et 16 826,64 € pour un ménage.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :

GIR 1 : 1 747,58 € (montant maximum du plan d'aide mensuel au 1/1/2021)

GIR 2 : 1 403,24 €

GIR 3 : 1 013,89 €

GIR 4 : 676,30 €

Aide ménagère à domicile : plafond de ressources pour l'aide départementale

903,20 €/mois pour une personne seule

1 402,22 € / mois pour un couple

Pension militaire d'invalidité : valeur du point d'indice : 14,68 € rétroactivement au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.



## Un petit chef d'œuvre de drôlerie animale

Le français une langue animale... «Myope comme une taupe», «rusé comme un renard» «serrés comme des sardines»... les termes empruntés au monde animal ne se retrouvent pas seulement dans les fables de La Fontaine, ils sont partout.

La preuve: que vous soyez fier comme un coq, fort comme un bœuf, têtu comme un âne, malin comme un singe ou simplement un chaud lapin, vous êtes tous, un jour ou l'autre, devenu chèvre pour une caille aux yeux de biche.

Vous arrivez à votre premier rendez-vous fier comme un paon et frais comme un gardon et là , ... pas un chat ! Vous faites le pied de grue, vous demandant si cette bécasse vous a réellement posé un lapin. Il y a anguille sous roche et pourtant le bouc émissaire qui vous a obtenu ce rancard, la tête de linotte avec qui vous êtes copain comme cochon, vous l'a certifié: cette poule a du chien, une vraie panthère.

C'est sûr, vous serez un crapaud mort d'amour. Mais tout de même, elle vous traite comme un chien. Vous êtes prêt à gueuler comme un putois quand finalement la fine mouche arrive. Bon, vous vous dites que dix minutes de retard, il n'y a pas de quoi casser trois pattes à un canard. Sauf que la fameuse souris, malgré son cou de cygne et sa crinière de lion est en fait aussi plate qu'une limande, myope comme une taupe, elle souffle comme un phoque et rit comme une baleine. Une vraie peau de vache, quoi ! Et vous, vous êtes fait comme un rat. Vous roulez des yeux de merlan frit,

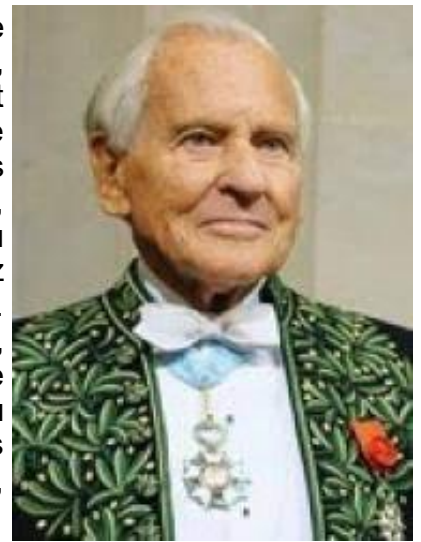
vous êtes rouge comme une écrevisse, mais vous restez muet comme une carpe. Elle essaie bien de vous tirer les vers du nez, mais vous sautez du coq à l'âne et finissez par noyer le poisson. Vous avez le cafard, l'envie vous prend de pleurer comme un veau (ou de verser des larmes de crocodile, c'est selon).

Vous finissez par prendre le taureau par les cornes et vous inventer une fièvre de cheval qui vous permet de filer comme un lièvre.

C'est pas que vous êtes une poule mouillée, vous ne voulez pas être le dindon de la farce. Vous avez beau être doux comme un agneau sous vos airs d'ours mal léché, faut pas vous prendre pour un pigeon car vous pourriez devenir le loup dans la bergerie. Et puis, ça aurait servi à quoi de se regarder comme des chiens de faïence.

Après tout, revenons à nos moutons: vous avez maintenant une faim de loup, l'envie de dormir comme un loir et surtout vous avez d'autres chats à fouetter.

***Billet d'humour concocté Jean d'Ormesson***



***La fin de cette année approche  
ainsi que la perspective des fêtes en famille et entre amis.  
Nous souhaitons que cette période de réjouissances vous soit  
clémentine et heureuse.***

# facebook

## bientôt 1000 abonnés !



Pour connaître toute  
l'actualité de votre administration,  
un seul moyen :



**Liker** FO Prefectures

**RETROUVEZ AUSSI NOTRE ACTUALITÉ SUR :**



FO PREFECTURES



@fopref



FO PREFECTURES  
ET DES SERVICES DU MI

*Un syndicat libre et moderne,  
qui se bat au présent pour votre avenir !!!*

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

